

uns étaient du domaine de l'histoire et de la critique, et il n'était au pouvoir de personne d'en anéantir l'existence ou la portée ; les autres sont contemporains ; ils viennent de se passer sous nos yeux, et j'ai pu dire avoir vu ce que chacun a vu.

D'après cela, Monseigneur, la *Méthode Chrétienne* ne peut donc être si répréhensible ; ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que, bien que dénoncée par vous au tribunal du St. Office, elle n'a reçu aucune note flétrissante. J'aime à dire cela de suite, car tous ne savent peut-être pas que lorsqu'un livre est dénoncé au St. Office, on donne aux propositions mauvaises, s'il en contient, les notes ou qualifications qui leur conviennent.

Maintenant, Monseigneur, je ne chercherai pas à m'excuser devant vous d'entreprendre ma justification, en même temps que celle des autres partisans de la méthode chrétienne d'enseignement. Je n'ai besoin que de me rappeler les principes admis de tout temps dans l'Eglise, au sujet des écrivains catholiques, pour demeurer parfaitement en repos sur l'effet que doit produire ma défense à vos yeux si éclairés. C'est en effet un droit dans l'Eglise, comme dans le for civil, que l'accusé parle toujours le dernier.

Ceci étant dit j'entrerais de suite en matière, ne disant rien que ce qu'il faut pour ma justification et celle de la cause que j'ai défendue.

## I

La *Méthode Chrétienne* n'est pas injurieuse à l'autorité ecclésiastique. Vous reprochez d'abord à la *Méthode Chrétienne*, Monseigneur, d'être très-injurieuse à l'autorité ecclésiastique ainsi qu'aux maisons de haut enseignement.

J'ai pu, je l'avoue, émettre dans cette brochure des opinions qui ne sont pas les vôtres ; mais les opinions d'un évêque, si respectables qu'elles soient, ne lient personne, pas même ceux qui sont soumis à sa juridiction épiscopale. Et comment ses opinions pourraient-elles lier quelqu'un, quand celles même du Souverain Pontife ne font aucunement loi. Remarquez, s'il vous plaît, Monseigneur, que je dis *opinions* et non pas *décisions*.

De plus, les évêques étant partagés d'avis sur la question des classiques, il m'aurait donc fallu, quoique je fisse, être inévitablement en révolte contre l'autorité ecclésiastique, puisque je ne pouvais me ranger d'un côté sans me trouver en opposition avec des évêques.

Vo  
de l'  
préla  
les r  
par  
naltr  
Pie I  
idées  
mém  
Mons  
peut  
produ  
J'a  
l'aut  
classi  
mém  
païen  
doctri  
ortho  
encor  
" O  
" tif, i  
" païe  
" sém  
" du c  
" s'ils  
" de p  
" S  
" qu'o  
" part  
" rable  
" quan  
" dans  
J'ai  
" N  
" nous  
" qu'il  
" n'est  
" légit  
Plus  
vrai en  
réform